



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant

Question écrite n° 1415

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur les inquiétudes légitimes des associations familiales suite aux hausses des prix annoncées dans divers secteurs. Afin de maintenir le pouvoir d'achat des familles aux revenus déjà modestes, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement quant à une revalorisation suffisante des prestations familiales.

Texte de la réponse

Le montant des prestations familiales est revalorisé conformément à la prévision d'évolution des prix à la consommation hors tabac pour l'année à venir. De plus, si l'évolution des prix à la consommation hors tabac a été différente de celle qui avait été initialement prévue pour l'exercice en cours, il est procédé à un ajustement. Le Gouvernement entend respecter strictement ces règles afin de garantir aux familles une revalorisation des prestations familiales préservant le pouvoir d'achat des familles.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1415

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2002, page 2788

Réponse publiée le : 30 septembre 2002, page 3364